

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2025-32

SEANCE DU 03 JUIN 2025

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNEArrondissement de  
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 3 juin, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM.: Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Sévrine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Bastien PLANA, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM.: Guillaume CAUMON, Vanessa DE CORTE qui a donné procuration à Bastien PLANA, Serge MICHEL, Audrey GRANIQU, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 28/05/2025

**Délibération n°2025-32 : Mise à disposition de matériels au profit des habitants, associations et entreprises**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Exposé**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-15 du 15 avril 2025 ;

La commune est régulièrement sollicitée par des particuliers pour le prêt de tables ou de chaises. Afin de rendre ce nouveau service à la population, par sa délibération n° 2025-15 susvisée, le conseil municipal a modifié le règlement d'utilisation des biens communaux, dans sa version issue de la délibération n° 2024-30 du 30 mai 2024, pour permettre la mise à disposition aux particuliers habitant la commune et entreprises qui y sont domiciliées de tables et de chaises, dans la limite de 6 tables et 30 chaises.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que la Mairie est souvent sollicitée par les associations pour la mise à disposition de son barnum.

La présente délibération tend à la modification du règlement d'utilisation des biens communaux pour :

- ramener à 15 jours avant la date de mise à disposition, au lieu d'un mois, le délai dans lequel les bénéficiaires potentiels doivent effectuer leur demande de mise à disposition de matériel,
- permettre le prêt gratuit aux associations bessinoises du barnum municipal, moyennant une caution de 350€,
- en profiter pour préciser à l'article 19 que le vapotage est interdit dans la salle des fêtes.

Pour la mise en œuvre des dispositions du règlement modifié, une nouvelle convention type de mise à disposition de matériels, jointe en annexe, est également soumise à l'examen du Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 14 voix « pour » :**

**VALIDE** le principe du prêt aux associations domiciliées à Bessens du barnum municipal, dans les conditions susévoquées ;  
**APPROUVE** les termes du règlement d'utilisation des biens communaux modifié et du modèle de convention type annexés à la présente ;

**DECIDE** d'adopter ces documents ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions et de signer tous actes et documents pour la mise en œuvre de la présente.

Fait à Bessens, le 03/06/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET



**AR Prefecture**

082-218200178-20250603-DEL2025\_32\_BIS2-DE

Reçu le 06/06/2025

Publié le 06/06/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

**06 JUIN 2025**

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

**06 JUIN 2025**